Les dossiers du Conseil. : Acquisitions foncières et transition énergétique.

Le Conseil municipal réuni en séance ordinaire a pris plusieurs décisions :

- 1. Rachat d'immeubles à l'Établissement public foncier (EPF), afin de préparer l'aménagement du bourg. La commune avait confié à l'EPF l'acquisition d'immeubles au centre-bourg, à titre de réserve foncière.
- 2. Le Conseil a complété le régime indemnitaire RIFSEEP déjà mise en place, pour des catégories de personnels non visés initialement.
- 3. L'adhésion au FREDON est renouvelée. Elle permet notamment aux agents de se former à l'utilisation de substituts aux produits phytosanitaires, pour une approche respectueuse de l'environnement dans leurs travaux.
- 4. Les élus ont délibéré pour obtenir les subventions relatives aux travaux prévus à partir de 2024.

Construction d'un préau à l'école maternelle ;

Travaux aux bâtiments communaux ;

Poursuite du déploiement de la vidéoprotection ;

Travaux à la salle des fêtes à suite à l'étude thermique, pour remplacer le système de chauffage endommagé par l'incendie. Les demandes de subventions sont faites à l'État, au Département et à la Région.

5. Les autres dossiers discutés portaient sur :

Le lancement de la construction du City stade.

Les sondages complémentaires et l'étude préalable à la consolidation du bas-côté nord de l'église.

La reconduite de la dérogation, pour l'organisation de la semaine scolaire en 4 jours.

INFORMATIONS DU MAIRE

- **Projet Place** : par rapport au projet voté, seule une partie sera réalisée en 2024 pour tenir compte des capacités financières de la Commune. Une étude de notre référent DDFIP, préconise de n'emprunter ni en 2024, ni en 2025.
- **Fibre**: nous avons reçu un courrier du conseil départemental nous précisant qu'avec la Région AURA, la Régie Auvergne Numérique, maître d'ouvrage, va initier un audit pour identifier les prises à raccorder dans les communes concernées. Le calendrier prévisionnel n'est pas arrêté. Nous serons contactés pour évoquer le mode opératoire.
- **Village d'avenir**: le Maire explique en quoi consiste le programme initié à destination des communes rurales. Il s'agit d'ingénierie de l'État à disposition des communes retenues pour aider à conduire leurs projets (élaboration, accompagnement, financement). Il n'y a pas de budget prédéterminé. Des subventions seront fléchées pour le financement.
- Recensement de la population : information est donnée sur le recensement en cours, il restait une soixantaine de logements à recenser.